Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires étrangères

2025/2255(INI)

13.4.2026

AMENDEMENTS
374 - 531

Projet de rapport
Tonino Picula
(PE784.230v01-00)

Rapport 2025 de la Commission concernant la Serbie
(2025/2255(INI))

Amendement 374
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 18 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 septies. invite instamment les autorités serbes à étendre la disponibilité des services publics de radiodiffusion dans toutes les langues minoritaires à l'ensemble du pays afin de garantir l'égalité d'accès aux médias pour toutes les communautés, en s'inspirant des bonnes pratiques observées dans la région de Voïvodine;

Or. en

Amendement 375
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 18 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 octies. invite les autorités serbes, dans le cadre de leur processus d'adhésion à l'Union, à donner la priorité à la mise en œuvre intégrale, effective et cohérente du cadre juridique et politique existant pour la protection des personnes appartenant à des minorités nationales, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales et des normes européennes pertinentes; prie instamment les autorités de garantir des progrès concrets et mesurables dans tous les secteurs clés, y compris l'éducation, l'administration publique, l'accès aux médias et la liberté de religion, en renforçant les mécanismes d'application, en prévenant les pratiques

discriminatoires et en établissant des calendriers clairs, un suivi régulier et des rapports transparents, afin de garantir la jouissance effective des droits des minorités dans la pratique;

Or. en

Amendement 376
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 octies. se dit une nouvelle fois préoccupé par l'application restrictive et arbitraire de la loi sur la résidence permanente et temporaire liée à la radiation de l'adresse de milliers d'Albanais dans le sud de la Serbie; demande à l'unité de contrôle interne du ministère de l'intérieur et au parquet d'enquêter sur les agissements des commissariats de police de Bujanovac, Preševo et Medveđa; demande instamment au ministère de l'intérieur de publier dans les meilleurs délais des statistiques complètes sur la radiation de citoyens entre 2011 et 2024 à Medveđa, Bujanovac et Preševo, ventilées par nationalité/ethnicité; souligne que le ministère de l'administration publique et de l'autonomie locale doit interrompre le processus de radiation de citoyens, consistant à radier leur adresse de la liste électorale unique;

Or. en

Amendement 377
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 nonies. déplore avec la plus grande fermeté les récentes interventions policières intrusives dans les locaux universitaires, y compris les perquisitions et la saisie de documents internes et l'enquête du recteur de l'université de Belgrade Vladan Đokić, qui a été diffusée en direct sur des chaînes de télévision progouvernementales, ce qui indique un niveau d'instrumentalisation politique incompatible avec les principes d'autonomie institutionnelle, de respect de la légalité et d'état de droit; invite les autorités compétentes à mener une enquête ciblée, transparente et juridiquement fondée à la suite du décès tragique d'un étudiant à la faculté de philosophie;

Or. en

Amendement 378
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 nonies. rappelle que les relations de bon voisinage et la coopération régionale demeurent des éléments essentiels du processus d'élargissement; invite la Serbie à mettre fin aux restrictions d'entrée imposées aux militants de la société civile et aux artistes de la région étant donné que de telles pratiques nuisent au dialogue et à la coopération au niveau régional; souligne qu'il importe pour la Serbie de développer des relations de bon voisinage, de mettre en œuvre les accords bilatéraux et de

résoudre les questions bilatérales en suspens avec ses voisins; prend acte de la participation de la Serbie aux initiatives régionales et de sa participation active au plan de croissance pour les Balkans occidentaux et au marché commun régional; souligne que le respect des droits des minorités nationales est une condition essentielle pour que la Serbie progresse sur sa trajectoire européenne;

Or. en

Amendement 379
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 18 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 quinquies. souligne une nouvelle fois que la Serbie doit s'abstenir d'influencer la politique intérieure de ses voisins des Balkans occidentaux, notamment en ce qui concerne la célébration anticonstitutionnelle de la «Journée de la Republika Srpska» en Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 380
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 decies. souligne une nouvelle fois que la Serbie doit mettre un terme à sa pratique consistant à influencer la politique intérieure de ses voisins des Balkans occidentaux, notamment en ce

qui concerne la célébration anticonstitutionnelle de la «Journée de la Republika Srpska» en Bosnie-Herzégovine et la remise en cause des décisions de justice de Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 381
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 undecies. se déclare préoccupé par le discours promu par les autorités serbes, qui dépeignent les pays voisins comme une menace militaire imminente pour la Serbie; souligne qu'une telle rhétorique risque d'exacerber inutilement les tensions dans la région et de compromettre les relations de bon voisinage; invite les autorités serbes à s'abstenir de tout discours déstabilisateur et à participer de manière constructive au dialogue et à la coopération en matière de sécurité régionale, conformément aux valeurs et aux engagements de l'Union;

Or. en

Amendement 382
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***attend du Kosovo et de la Serbie qu'ils coopèrent pleinement et prennent*** toutes les ***mesures nécessaires pour***	19. ***invite*** toutes les ***parties à coopérer pour établir l'ensemble des faits entourant l'incident*** de Banjska ***de 2023 au moyen***

traduire rapidement en justice les auteurs de l'attaque terroriste de Banjska ***en 2023; déplore que la Serbie n'ait toujours pas poursuivi les coupables, en particulier Milan Radoičić, le vice-président du parti Srpska Lista***;

de procédures judiciaires légales; rappelle que les procédures pénales doivent respecter le principe du procès équitable et la présomption d'innocence; ***souligne que les procédures judiciaires relèvent de la compétence exclusive des autorités nationales serbes et doivent être exemptes de toute pression politique extérieure;***

Or. en

Amendement 383
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. attend ***du Kosovo et*** de la Serbie ***qu'ils coopèrent pleinement et prennent*** toutes les mesures nécessaires ***pour*** traduire rapidement en justice les auteurs de l'attaque terroriste de Banjska en 2023; déplore que la Serbie n'ait toujours pas poursuivi les coupables, en particulier Milan Radoičić, ***le*** vice-président du parti Srpska Lista;	19. attend de la Serbie ***qu'elle prenne*** toutes les mesures nécessaires ***et coopère pleinement avec le Kosovo pour enfin*** traduire rapidement en justice les auteurs de l'attaque terroriste de Banjska en 2023; déplore que la Serbie n'ait toujours pas poursuivi les coupables, en particulier Milan Radoičić, ***ancien*** vice-président du parti Srpska Lista;

Or. en

Amendement 384
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. attend du Kosovo et de la Serbie qu'ils coopèrent pleinement et prennent toutes les mesures nécessaires pour traduire rapidement en justice les auteurs de l'attaque terroriste de Banjska en 2023; déplore que la Serbie n'ait toujours pas	19. attend du Kosovo****1 bis*** et de la Serbie qu'ils coopèrent pleinement et prennent toutes les mesures nécessaires pour traduire rapidement en justice les auteurs de l'attaque terroriste de Banjska en 2023; déplore que la Serbie n'ait

poursuivi les coupables, en particulier Milan Radoičić, le vice-président du parti Srpska Lista;

toujours pas poursuivi les coupables, en particulier Milan Radoičić, le vice-président du parti Srpska Lista;

[1 bis] ***Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut du Kosovo et est conforme à la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice (CIJ) sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.***

Or. en

Amendement 385
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. attend du Kosovo et de la Serbie qu'ils coopèrent pleinement et prennent toutes les mesures nécessaires pour traduire rapidement en justice les auteurs de l'attaque terroriste de Banjska en 2023; déplore que la Serbie n'ait toujours pas poursuivi les coupables, en particulier Milan Radoičić, ***le*** vice-président du parti Srpska Lista;	19. attend du Kosovo et de la Serbie qu'ils coopèrent pleinement et prennent toutes les mesures nécessaires pour traduire rapidement en justice les auteurs de l'attaque terroriste de Banjska en 2023; déplore que la Serbie n'ait toujours pas poursuivi les coupables, en particulier Milan Radoičić, ***l'ancien*** vice-président du parti Srpska Lista;

Or. en

Amendement 386
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. attend du Kosovo et de la Serbie qu'ils coopèrent pleinement et prennent toutes les mesures nécessaires pour traduire	19. attend du Kosovo et de la Serbie qu'ils coopèrent pleinement et prennent toutes les mesures nécessaires pour traduire

rapidement en justice les auteurs de l'attaque terroriste de Banjska en 2023; déplore que la Serbie n'ait toujours pas poursuivi les coupables, en particulier Milan Radoičić***, le vice-président du parti Srpska Lista***;	rapidement en justice les auteurs de l'attaque terroriste de Banjska en 2023; déplore que la Serbie n'ait toujours pas poursuivi les coupables, en particulier Milan Radoičić;

Or. en

Amendement 387
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. attend du Kosovo et de la Serbie qu'ils coopèrent pleinement et prennent toutes les mesures nécessaires pour traduire rapidement en justice les auteurs de ***l'attaque terroriste*** de Banjska en 2023; déplore que la Serbie n'ait toujours pas poursuivi les coupables, en particulier Milan Radoičić, ***le*** vice-président du parti Srpska Lista;	19. Attend du Kosovo et de la Serbie qu'ils coopèrent pleinement et prennent toutes les mesures nécessaires pour traduire rapidement en justice les auteurs de ***l'incident*** de Banjska en 2023; déplore que la Serbie n'ait toujours pas poursuivi les coupables, en particulier Milan Radoičić, ***l'ancien*** vice-président du parti Srpska Lista;

Or. en

Amendement 388
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. attend du Kosovo et de la Serbie qu'ils coopèrent pleinement et prennent toutes les mesures nécessaires pour traduire rapidement en justice les auteurs de l'attaque terroriste de Banjska en 2023; ***déplore*** que la Serbie n'ait toujours pas poursuivi les coupables, en particulier Milan Radoičić, le vice-président du parti Srpska Lista;	19. attend du Kosovo et de la Serbie qu'ils coopèrent pleinement et prennent toutes les mesures nécessaires pour traduire rapidement en justice les auteurs de l'attaque terroriste de Banjska en 2023; ***condamne le fait*** que la Serbie n'ait toujours pas poursuivi les coupables, en particulier Milan Radoičić, le vice-président du parti Srpska Lista;

Or. fi

Amendement 389
Stanislav Stoyanov

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. rappelle que la coopération régionale et les relations de bon voisinage restent des éléments essentiels du processus d'élargissement; invite la Serbie à poursuivre son engagement dans un certain nombre d'initiatives de coopération régionale qui constituent également un espace de dialogue et renforcent les relations de bon voisinage dans la région;

Or. en

Amendement 390
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. souligne que le Kosovo fait partie intégrante de la Serbie et que la reconnaissance de son indépendance constitue une atteinte grave à l'intégrité territoriale de la Serbie; souligne que cette reconnaissance a également créé un dangereux précédent, qui a été exploité par la Russie pour justifier ses annexions illégales;

Or. en

Amendement 391

Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. reconnaît le rôle important de la Serbie dans la région des Balkans occidentaux, tout en condamnant fermement toute initiative ou tentative visant à affirmer une sphère d'influence qui porterait atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des pays voisins;

Or. en

Amendement 392
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. rappelle que la normalisation des relations avec le Kosovo et la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina font toujours partie intégrante de la perspective européenne de la Serbie;	20. rappelle que la normalisation des relations avec le Kosovo et la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina font toujours partie intégrante de la perspective européenne de la Serbie; ***se félicite de la participation constructive de la Serbie au dialogue et du respect de toutes les obligations majeures inscrites dans l'accord de Bruxelles de 2013; déplore que, même après 13 ans, les autorités de Pristina n'aient toujours pas commencé à s'acquitter de la seule obligation prévue par l'accord de Bruxelles, à savoir la mise en place de la communauté des municipalités serbes, qui revêt une importance vitale pour la survie des Serbes dans la province autonome du Kosovo-et-Métochie;***

Or. en

Amendement 393
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. rappelle que la normalisation des relations avec le Kosovo et la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina font toujours partie intégrante de la perspective européenne de la Serbie;	20. rappelle que la normalisation des relations avec le Kosovo***** et la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina font toujours partie intégrante de la perspective européenne de la Serbie; ***se félicite de la participation constructive de la Serbie au dialogue et du respect des obligations figurant dans l'accord de Bruxelles de 2013; déplore que, même après 13 ans, les autorités de Pristina n'aient toujours pas commencé à s'acquitter de la seule obligation prévue par l'accord de Bruxelles, à savoir la mise en place de la communauté des municipalités serbes, qui revêt une importance vitale pour la survie des Serbes dans la province autonome du Kosovo-et-Métochie;***

Or. en

Amendement 394
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. rappelle que la normalisation des relations avec le Kosovo et la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina font toujours partie intégrante de la perspective européenne de la Serbie;	20. rappelle que la normalisation des relations avec le Kosovo et la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina font toujours partie intégrante de la perspective européenne de la Serbie; ***rappelle que le maintien de bonnes relations de voisinage fait partie des obligations liées au processus de rapprochement de la Serbie avec l'Union européenne et espère par conséquent que la Serbie prendra des***

mesures concrètes en vue de la normalisation de ses relations avec le Kosovo;

Or. fi

Amendement 395
Annamária Vicsek, Kinga Gál, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. rappelle que la normalisation des relations avec le Kosovo et la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina font toujours partie intégrante de la perspective européenne de la Serbie;	20. rappelle que la normalisation des relations avec le Kosovo et la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina font toujours partie intégrante de la perspective européenne de la Serbie; ***se félicite de la participation constructive de la Serbie au dialogue et du respect de toutes les obligations majeures contenues dans l'accord de Bruxelles de 2013;***

Or. en

Amendement 396
Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. invite une nouvelle fois les autorités serbes à poursuivre leurs efforts visant à éliminer l'héritage du passé concernant les anciens services secrets communistes en rendant leurs dossiers accessibles au public, ce qui constituerait une étape vers la démocratisation de la Serbie et de la réconciliation avec les pays voisins; invite la Serbie à intensifier le processus de succession et d'application des obligations relatives à la division des

archives communes de l'ex-Yougoslavie; rappelle, à cet égard, que le plein accès à tous les documents archivés, en particulier ceux des anciens services secrets yougoslaves (UDBA) et du service de contre-espionnage de l'armée populaire yougoslave (KOS), est d'une importance vitale; invite une nouvelle fois les autorités à faciliter l'accès aux archives concernant les anciennes républiques de la Yougoslavie et à les restituer à leurs gouvernements respectifs s'ils en font la demande;

Or. bg

Amendement 397
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. se félicite de la participation constructive de la Serbie au dialogue et de sa mise en œuvre des principales obligations découlant de l'accord de Bruxelles de 2013; déplore que, plus de 13 ans plus tard, les autorités de Priština n'aient pas toujours entamé la mise en place de la communauté des municipalités serbes, élément essentiel pour la protection de la communauté serbe au Kosovo;

Or. en

Amendement 398
Davor Ivo Stier, Andrey Kovatchev, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

20 bis. réaffirme que les relations de bon voisinage et la coopération régionale demeurent des éléments essentiels du processus d'élargissement; souligne qu'il importe que la Serbie développe des relations de bon voisinage, notamment en mettant en œuvre des accords avec les États membres de l'Union;

Or. en

Amendement 399
Annamária Vicsek, Kinga Gál

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. déplore qu'en dépit des nombreux avertissements de la Commission européenne concernant la mise en place de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, le Kosovo n'ait toujours pas accompli de progrès à cet égard;

Or. en

Amendement 400
Davor Ivo Stier, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. déplore la promotion et l'instrumentalisation politique du concept du «monde serbe», qui porte atteinte à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à la stabilité des pays voisins; souligne que ces discours vont à l'encontre des principes des relations de bon voisinage et de la coopération régionale, qui sont des éléments essentiels du processus

d'adhésion à l'Union; invite les autorités serbes à s'abstenir de toute rhétorique et de toute initiative susceptibles d'alimenter les tensions régionales;

Or. en

Amendement 401
Davor Ivo Stier, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. condamne fermement les cas récurrents de discours haineux, de rhétoriques hostiles et de discours incendiaires dirigés contre les pays voisins, en particulier la Bulgarie, la Croatie, le Kosovo et l'Albanie, y compris par des responsables publics et des médias; souligne qu'un tel discours est incompatible avec les valeurs européennes et porte atteinte à la confiance, à la réconciliation et à la stabilité régionale; invite les autorités serbes à lutter activement contre les discours de haine, à garantir l'obligation de rendre des comptes et à promouvoir un climat de respect et de dialogue constructif dans la région;

Or. en

Amendement 402
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. souligne une nouvelle fois la nécessité d'améliorer la qualité du

processus de dialogue en y associant les femmes, de renforcer la transparence à l'égard du public et de promouvoir la participation active de la société civile;

Or. en

Amendement 403
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. rappelle l'importance d'un engagement constructif de la part des autorités du Kosovo ***comme de Serbie*** afin de parvenir à ***un accord de*** normalisation ***global*** et juridiquement ***contraignant, fondé sur la reconnaissance mutuelle***, conformément au droit international; invite ***le Kosovo et*** la Serbie à mettre en œuvre les ***accords de Bruxelles et d'Ohrid, y compris la mise en place de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, et la levée de l'opposition de la Serbie à l'adhésion*** du Kosovo aux organisations régionales et internationales, ainsi qu'à éviter ***les actions unilatérales susceptibles*** de nuire au ***processus de*** dialogue;	22. rappelle l'importance d'un engagement constructif ***et soutenu*** de la part des autorités ***de la Serbie et*** du Kosovo afin de parvenir à ***une*** normalisation ***globale*** et juridiquement ***contraignante***, conformément au droit international ***et aux engagements pris dans le cadre du dialogue facilité par l'Union***; invite ***les deux parties à mettre en œuvre intégralement l'accord de Bruxelles, l'accord d'Ohrid et l'annexe de mise en oeuvre y afférente; invite*** la Serbie***, en particulier, à commencer*** à mettre en œuvre les ***obligations qu'elle a contractées en matière de reconnaissance des documents et des symboles, de s'abstenir d'entraver la participation*** du Kosovo aux organisations régionales et internationales, ainsi qu'à éviter ***toute action unilatérale susceptible*** de nuire au dialogue; ***souligne qu'il est nécessaire de renforcer l'application de la législation protégeant les droits des personnes appartenant à des communautés minoritaires, notamment en garantissant un accès effectif et continu à l'éducation, aux soins de santé et aux services publics, ainsi qu'en respectant les droits linguistiques et les droits de propriété, en leur assurant une représentation suffisante dans l'administration centrale et locale et en protégeant leur patrimoine traditionnel,***

religieux et culturel;

Or. ro

Amendement 404
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. rappelle l'importance d'un engagement constructif de la part des autorités du Kosovo comme de Serbie afin de parvenir à un accord de normalisation global et juridiquement contraignant***, fondé sur la reconnaissance mutuelle***, conformément au droit international; invite le Kosovo et la Serbie à mettre en œuvre les accords de Bruxelles et d'Ohrid, y compris la mise en place de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, ***et la levée de l'opposition de la Serbie à l'adhésion du Kosovo aux organisations régionales et internationales,*** ainsi qu'à éviter les actions unilatérales susceptibles de nuire au processus de dialogue;	22. rappelle l'importance d'un engagement constructif de la part des autorités du Kosovo comme de Serbie afin de parvenir à un accord de normalisation global et juridiquement contraignant, conformément au droit international; invite le Kosovo et la Serbie à mettre en œuvre les accords de Bruxelles et d'Ohrid, y compris la mise en place de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, ainsi qu'à éviter les actions unilatérales susceptibles de nuire au processus de dialogue;

Or. en

Amendement 405
Francisco José Millán Mon, Antonio López-Istúriz White, Gabriel Mato, Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. rappelle l'importance d'un engagement constructif de la part des autorités du Kosovo comme de Serbie afin de parvenir à un accord de normalisation global et juridiquement contraignant***, fondé***	22. rappelle l'importance d'un engagement constructif de la part des autorités du Kosovo comme de Serbie afin de parvenir à un accord de normalisation global et juridiquement contraignant ***qui***

sur la reconnaissance mutuelle, conformément au droit international; invite le Kosovo et la Serbie à mettre en œuvre les accords de Bruxelles et d'Ohrid, y compris la mise en place de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, ***et la levée de l'opposition de la Serbie à l'adhésion du Kosovo aux organisations régionales et internationales,*** ainsi qu'à éviter les actions unilatérales susceptibles de nuire au processus de dialogue;	***soit acceptable pour les deux parties***; invite le Kosovo et la Serbie à mettre en œuvre les accords de Bruxelles et d'Ohrid, y compris la mise en place de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, ainsi qu'à éviter les actions unilatérales susceptibles de nuire au processus de dialogue;

Or. es

Amendement 406
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. rappelle l'importance d'un engagement constructif de la part des autorités du Kosovo comme de Serbie afin de parvenir à un accord de normalisation global et juridiquement contraignant***, fondé sur la reconnaissance mutuelle***, conformément au droit international; invite le Kosovo et la Serbie à mettre en œuvre les accords de Bruxelles et d'Ohrid, y compris la mise en place de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, ***et la levée de l'opposition de la Serbie à l'adhésion du Kosovo aux organisations régionales et internationales,*** ainsi qu'à éviter les actions unilatérales susceptibles de nuire au processus de dialogue;	22. rappelle l'importance d'un engagement constructif de la part des autorités du Kosovo***** comme de Serbie afin de parvenir à un accord de normalisation global et juridiquement contraignant, conformément au droit international; invite le Kosovo et la Serbie à mettre en œuvre les accords de Bruxelles et d'Ohrid, y compris la mise en place de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, ainsi qu'à éviter les actions unilatérales susceptibles de nuire au processus de dialogue;

Or. en

Amendement 407
Annamária Vicsek, Kinga Gál

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. rappelle l'importance d'un engagement constructif de la part des autorités du Kosovo comme de Serbie afin de parvenir à un accord de normalisation global et juridiquement contraignant***, fondé sur la reconnaissance mutuelle***, conformément au droit international; invite le Kosovo et la Serbie à mettre en œuvre les accords de Bruxelles et d'Ohrid, y compris la mise en place de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, et la levée de l'opposition de la Serbie à l'adhésion du Kosovo aux organisations régionales et internationales, ainsi qu'à éviter les actions unilatérales susceptibles de nuire au processus de dialogue;	22. rappelle l'importance d'un engagement constructif de la part des autorités du Kosovo comme de Serbie afin de parvenir à un accord de normalisation global et juridiquement contraignant, conformément au droit international; invite le Kosovo et la Serbie à mettre en œuvre les accords de Bruxelles et d'Ohrid, y compris la mise en place de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, et la levée de l'opposition de la Serbie à l'adhésion du Kosovo aux organisations régionales et internationales, ainsi qu'à éviter les actions unilatérales susceptibles de nuire au processus de dialogue;

Or. en

Amendement 408
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. rappelle l'importance d'un engagement constructif de la part des autorités du Kosovo comme de Serbie afin de parvenir à un accord de normalisation global et juridiquement contraignant***, fondé sur la reconnaissance mutuelle***, conformément au droit international; invite le Kosovo et la Serbie à mettre en œuvre les accords de Bruxelles et d'Ohrid, y compris la mise en place de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, et la levée de l'opposition de la Serbie à l'adhésion du Kosovo aux organisations régionales et internationales, ainsi qu'à éviter les actions	22. rappelle l'importance d'un engagement constructif de la part des autorités du Kosovo comme de Serbie afin de parvenir à un accord de normalisation global et juridiquement contraignant, conformément au droit international; invite le Kosovo et la Serbie à mettre en œuvre les accords de Bruxelles et d'Ohrid, y compris la mise en place de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, et la levée de l'opposition de la Serbie à l'adhésion du Kosovo aux organisations régionales et internationales, ainsi qu'à éviter les actions unilatérales susceptibles de nuire au

unilatérales susceptibles de nuire au processus de dialogue;	processus de dialogue;

Or. en

Amendement 409
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. rappelle l'importance d'un engagement constructif de la part des autorités du Kosovo comme de Serbie afin de parvenir à un accord de normalisation global et juridiquement contraignant***, *fondé sur la reconnaissance mutuelle***, conformément au droit international; invite le Kosovo et la Serbie à mettre en œuvre les accords de Bruxelles et d'Ohrid, y compris la mise en place de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, et la levée de l'opposition de la Serbie à l'adhésion du Kosovo aux organisations régionales et internationales, ainsi qu'à éviter les actions unilatérales susceptibles de nuire au processus de dialogue;	22. rappelle l'importance d'un engagement constructif de la part des autorités du Kosovo comme de Serbie afin de parvenir à un accord de normalisation global et juridiquement contraignant, conformément au droit international; invite le Kosovo et la Serbie à mettre en œuvre les accords de Bruxelles et d'Ohrid, y compris la mise en place de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, et la levée de l'opposition de la Serbie à l'adhésion du Kosovo aux organisations régionales et internationales, ainsi qu'à éviter les actions unilatérales susceptibles de nuire au processus de dialogue;

Or. en

Amendement 410
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. invite les autorités judiciaires de Serbie à veiller à ce que les normes en matière de procès équitable soient respectées et à ce que la justice soit rendue en faveur des victimes de guerre

dans les affaires relatives à des crimes de guerre; demande que la négation des crimes de guerre et la glorification des criminels de guerre soient inscrites dans le code pénal afin de permettre des poursuites contre toute forme de négation de crimes de guerre établis par les verdicts du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de la Cour internationale de justice;

Or. en

Amendement 411
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. déplore que la Serbie poursuive ses tentatives d'isoler de la scène internationale son pays voisin, le Kosovo, en faisant campagne contre sa reconnaissance ou en excluant le pays des organisations internationales; demande à la Serbie d'arrêter de bloquer la candidature soumise par le Kosovo en vue de devenir membre du Conseil de l'Europe, sous peine de contrevenir à l'accord conclu en 2013 entre le Kosovo et la Serbie sur la normalisation des relations;

Or. en

Amendement 412
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. condamne la rhétorique négative,

agressive et chauviniste répétée des dirigeants politiques serbes à l'encontre des pays voisins, qui sape les efforts de relations de bon voisinage;

Or. en

Amendement 413
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. souligne que l'intégration européenne ne peut aller de pair avec le concept du monde serbe (Srpski svet), qui vise à saper la paix et la stabilité dans la région;

Or. en

Amendement 414
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 22 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 quater. condamne fermement le récent achat par la Serbie de missiles balistiques air-sol chinois CM-400AKG, qu'elle considère comme un acte qui porte atteinte à la stabilité régionale et exacerbe les tensions;

Or. en

Amendement 415
Davor Ivo Stier, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Serbie à adopter une approche plus active pour lutter contre le déni des crimes de guerre et le révisionnisme historique, en particulier en ce qui concerne les guerres en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo;	23. invite la Serbie à adopter une approche plus active pour lutter contre le déni des crimes de guerre et le révisionnisme historique, en particulier en ce qui concerne les guerres en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo; ***invite les autorités serbes à rendre justice aux victimes en reconnaissant et en respectant les verdicts des tribunaux sur les crimes de guerre, en luttant contre l'impunité pour les crimes de guerre, en enquêtant sur les cas de personnes disparues, en enquêtant sur les sites funéraires et en aidant les procureurs nationaux à traduire les auteurs de crimes en justice; condamne fermement la généralisation du déni public des verdicts internationaux rendus pour des crimes de guerre, y compris la négation du génocide de Srebrenica;***

Or. en

Amendement 416
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Serbie à adopter une approche plus active pour lutter contre le déni des crimes de guerre et le révisionnisme historique, en particulier en ce qui concerne les guerres en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo;	23. invite la Serbie à adopter une approche plus active pour lutter contre le déni des crimes de guerre et le révisionnisme historique, en particulier en ce qui concerne les guerres en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo; ***invite les dirigeants politiques et les autorités publiques serbes à s'abstenir de toute campagne visant à dénigrer les pays et les peuples voisins, y compris par une rhétorique incendiaire, et à condamner ces campagnes, et souligne que de telles***

actions compromettent la réconciliation régionale;

Or. en

Amendement 417
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Serbie à adopter une approche plus active pour lutter contre le déni des crimes de guerre et le révisionnisme historique, en particulier en ce qui concerne les guerres en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo;	23. invite la Serbie à adopter une approche plus active pour lutter contre le déni des crimes de guerre et le révisionnisme historique, en particulier en ce qui concerne les guerres en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo; ***invite les autorités serbes à rendre justice aux victimes en reconnaissant et en respectant les verdicts des tribunaux sur les crimes de guerre, en luttant contre l'impunité des crimes de guerre et en aidant les procureurs nationaux à traduire les auteurs en justice;***

Or. en

Amendement 418
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. ***invite*** la Serbie à ***adopter une approche plus active pour lutter contre le déni des crimes de guerre et le révisionnisme*** historique***, en particulier en ce qui concerne les guerres en Croatie***, ***en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo***;	23. ***encourage*** la Serbie à ***poursuivre son engagement en faveur de processus de réconciliation régionale fondés sur le respect mutuel et une enquête*** historique ***factuelle; souligne que l'interprétation des événements historiques est une question qui fait l'objet d'un débat scientifique et sociétal permanent dans toutes les sociétés concernées***, ***et que la***

réconciliation est davantage favorisée par un dialogue inclusif et non normatif que par des directives imposées de l'extérieur;

Or. en

Amendement 419
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Serbie à adopter une approche plus active pour lutter contre le déni des crimes de guerre ***et le révisionnisme historique, en particulier en ce qui concerne les guerres en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo***;	23. invite la Serbie à adopter une approche plus active pour lutter contre le déni des crimes de guerre;

Or. en

Amendement 420
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Serbie à adopter une approche plus active pour lutter contre le déni des crimes de guerre ***et le révisionnisme historique, en particulier en ce qui concerne les guerres en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo***;	23. invite la Serbie à adopter une approche plus active pour lutter contre le déni des crimes de guerre;

Or. en

Amendement 421
Annamária Vicsek, Kinga Gál, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Serbie à adopter une approche plus active ***pour lutter contre le déni des*** crimes de guerre ***et le révisionnisme historique***, en particulier en ce qui concerne les guerres en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo;	23. invite la Serbie à adopter une approche plus active ***dans les enquêtes et les poursuites relatives aux*** crimes de guerre***, ce qui est également attendu de tous les autres partenaires de la région***, en particulier en ce qui concerne les guerres en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo;

Or. en

Amendement 422
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Serbie à adopter une approche plus active ***pour lutter contre le déni des*** crimes de guerre ***et le révisionnisme historique***, en particulier en ce qui concerne les guerres en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo;	23. invite la Serbie à adopter une approche plus active ***en matière d'enquêtes et de poursuites relatives aux*** crimes de guerre***, ce qui est également attendu de tous les partenaires mentionnés***, en particulier en ce qui concerne les guerres en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo;

Or. en

Amendement 423
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Serbie à adopter une approche plus active pour lutter contre le déni des crimes de guerre ***et le révisionnisme historique, en particulier en***	23. invite la Serbie***, ainsi que tous les Balkans occidentaux,*** à adopter une approche plus active pour lutter contre le déni des crimes de guerre;

ce qui concerne les guerres en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo;

Or. en

Amendement 424
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Serbie à adopter une approche plus active ***pour lutter contre*** le déni des crimes de guerre et le révisionnisme historique, en particulier en ce qui concerne les guerres en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo;	23. invite la Serbie à adopter une approche plus active ***en matière d'enquêtes et de poursuites concernant*** le déni des crimes de guerre et le révisionnisme historique, en particulier en ce qui concerne les guerres en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo;

Or. en

Amendement 425
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. appelle de ses vœux une réconciliation historique et l'élimination des discriminations et des préjugés issus du passé communiste, en particulier dans les domaines éducatif, médiatique, universitaire et social, qui constituent une condition préalable pour éradiquer les discours de haine à l'encontre des minorités nationales et des pays voisins; déplore à cet égard la récente rhétorique incendiaire du gouvernement, visant les États voisins qui n'ont pas soutenu l'ouverture du groupe 3 avec le pays; regrette la persistance de symboles communistes yougoslaves dans les

espaces publics, y compris des noms de rues et des monuments, nuisant à la démocratisation de la Serbie;

Or. en

Amendement 426
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. réaffirme sa position sur l'importance de l'ouverture et de la publication des archives de guerre et demande une nouvelle fois que les archives de l'ancienne Yougoslavie soient ouvertes et, en particulier, que l'accès aux dossiers de l'ancien yougoslave de sécurité de l'État (UDBA) et du service de contre-espionnage de l'armée populaire yougoslave (KOS) soit garanti, et que les dossiers soient restitués aux États successeurs concernés s'ils en font la demande;

Or. en

Amendement 427
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. déplore que la Serbie n'ait pas fait preuve d'une volonté sincère de faire face à son passé et à mener des enquêtes et des poursuites efficaces en matière de les crimes de guerre, comme en témoignent son incapacité à mettre en accusation les suspects de haut niveau, l'absence de

procureur général pour les crimes de guerre depuis 2023 et le déni généralisé, au sein de la population, des verdicts de crimes de guerre internationaux, y compris le déni du génocide de Srebrenica;

Or. en

Amendement 428
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. condamne la rhétorique agressive et incendiaire utilisée par le président Vucic contre ses voisins lorsqu'il affirme, sans preuve, que la Croatie, l'Albanie et le Kosovo se préparaient à attaquer la Serbie; déplore l'utilisation de ce prétexte pour acheter des missiles supersoniques chinois et saper le processus de consolidation de la paix dans la région;

Or. en

Amendement 429
Davor Ivo Stier, Andrey Kovatchev, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. souligne la nécessité d'une coopération régionale réelle dans le traitement des crimes de guerre, en évitant les conflits de juridictions et en veillant à ce que les crimes de guerre soient poursuivis sans aucune discrimination, et souligne que toutes les questions en suspens à cet égard doivent être pleinement résolues;

Or. en

Amendement 430
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. invite la Serbie à s'abstenir de déstabiliser ses voisins des Balkans occidentaux et de nourrir une rhétorique séparatiste dans ces pays, notamment dans le cadre de la célébration anticonstitutionnelle de la «Journée de la Republika Srpska», qui constitue une menace pour la stabilité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 431
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. s'inquiète du fait que le renforcement continu des capacités militaires de la Serbie, associé à une rhétorique de plus en plus hostile à l'égard des pays voisins, risque d'exacerber les tensions régionales; prend acte avec inquiétude des allégations infondées et persistantes d'acteurs politiques serbes concernant de prétendues menaces militaires extérieures provenant de pays voisins, ainsi que des discours qui risquent d'exacerber la méfiance et d'alimenter l'instabilité régionale; déplore l'acquisition par la Serbie d'équipements militaires auprès de la Russie et de la Chine, ce qui suscite des

inquiétudes supplémentaires quant à son alignement stratégique et à la transparence; invite la Serbie à s'abstenir de toute escalade dans les discours et à veiller à ce que ses politiques de sécurité et de défense soient alignées sur les valeurs européennes et les relations de bon voisinage;

Or. en

Amendement 432
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. invite les autorités judiciaires de Serbie à veiller à ce que les normes en matière de procès équitable soient respectées et à ce que la justice soit rendue en faveur des victimes de guerre dans les affaires relatives à des crimes de guerre; demande que la négation des crimes de guerre et la glorification des criminels de guerre soient inscrites dans le code pénal afin de permettre des poursuites contre toute forme de négation de crimes de guerre établis par les verdicts du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de la Cour internationale de justice;

Or. en

Amendement 433
Davor Ivo Stier, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

23 ter. réaffirme sa position sur l'importance de l'ouverture et de la publication des archives de guerre et demande à nouveau que les archives de l'ex-Yougoslavie soient ouvertes et, en particulier, que l'accès soit accordé aux dossiers des services secrets de l'ex-Yougoslavie (UDBA) et du service de contre-espionnage de l'armée populaire yougoslave (KOS) et que les dossiers soient restitués aux gouvernements concernés s'ils en font la demande;

Or. en

Amendement 434
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quater. déplore que le parti au pouvoir, le SNS, et les médias qui lui sont proches continuent de promouvoir des criminels de guerre condamnés, notamment Nikola Šainović, Vojislav Šešelj de Veselin Šljivančanin, et de leur offrir une tribune pour le révisionnisme historique et les discours de haine;

Or. en

Amendement 435
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. constate que les cas non résolus de «personnes disparues» restent un défi de taille; prie instamment la Serbie	24. constate que les cas non résolus de «personnes disparues» restent un défi de taille ***et un obstacle important à la***

d'intensifier ses efforts de réconciliation et d'adopter une approche plus active***, en particulier en ce qui concerne les*** personnes disparues;	***normalisation des relations***; prie instamment la Serbie d'intensifier ses efforts de réconciliation et d'adopter une approche plus active***; invite la Serbie à coopérer pleinement avec les autorités judiciaires des États membres de l'Union dans leurs enquêtes sur les crimes de guerre, y compris ceux impliquant des crimes contre des*** personnes disparues***, et à fournir toutes les informations pertinentes qui permettraient leur identification***;

Or. en

Amendement 436
Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Dan Barna, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. constate que les cas non résolus de «personnes disparues» restent un défi de taille; prie instamment la Serbie d'intensifier ses efforts de réconciliation et d'adopter une approche plus active, en particulier en ce qui concerne les personnes disparues;	24. constate que les cas non résolus de «personnes disparues» restent un défi de taille; prie instamment la Serbie d'intensifier ses efforts de réconciliation et d'adopter une approche plus active, en particulier en ce qui concerne les personnes disparues; ***déplore une récente déclaration du président Vučić, par laquelle il a accusé la Croatie, le Kosovo et l'Albanie de former une alliance militaire contre la Serbie et a continué de diffuser de fausses allégations selon lesquelles la Serbie pourrait être confrontée à des attaques de la part de ces pays voisins;***

Or. en

Amendement 437
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. constate que les cas non résolus de «personnes disparues» restent un défi de taille; prie instamment la Serbie d'intensifier ses efforts de réconciliation et d'adopter une approche plus active, en particulier en ce qui concerne les personnes disparues;	24. constate que les cas non résolus de «personnes disparues» restent un défi de taille; prie instamment la Serbie d'intensifier ses efforts de réconciliation et d'adopter une approche plus active, en particulier en ce qui concerne les personnes disparues; ***demande un engagement renouvelé et constructif sur les questions bilatérales en suspens, en particulier la résolution des cas de personnes disparues, le règlement des questions de succession, la poursuite effective des crimes de guerre et la restitution des biens culturels;***

Or. en

Amendement 438
Davor Ivo Stier, Andrey Kovatchev, Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. constate que les cas non résolus de «personnes disparues» restent un défi de taille; prie instamment la Serbie d'intensifier ses efforts de réconciliation et d'adopter une approche plus active, en particulier en ce qui concerne les personnes disparues;	24. constate que les cas non résolus de «personnes disparues» restent un défi de taille; prie instamment la Serbie d'intensifier ses efforts de réconciliation et d'adopter une approche plus active, en particulier en ce qui concerne les personnes disparues***, notamment par une coopération bilatérale constructive avec d'autres États concertés, par un échange rapide d'informations, y compris par l'accès aux documents et aux archives***;

Or. en

Amendement 439
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. constate que les cas non résolus de «personnes disparues» restent un défi de taille; prie instamment la Serbie d'intensifier ses efforts de réconciliation et d'adopter une approche plus active, en particulier en ce qui concerne les personnes disparues;	24. constate que les cas non résolus de «personnes disparues» restent un défi de taille; prie instamment la Serbie d'intensifier ses efforts de réconciliation et d'adopter une approche plus active, en particulier en ce qui concerne les personnes disparues; ***prie instamment la Serbie d'adopter enfin, dans un esprit véritablement inclusif et transparent, la loi sur les personnes disparues annoncée de longue date;***

Or. en

Amendement 440
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. ***constate que les cas non résolus de «personnes disparues» restent un défi de taille; prie instamment*** la Serbie ***d'intensifier ses efforts de réconciliation et d'adopter une approche plus active, en particulier en ce qui concerne*** les personnes disparues;	24. ***se félicite du rôle actif joué par*** la Serbie ***dans la recherche de toutes*** les personnes disparues ***sur le territoire de l'ex-Yougoslavie***;

Or. en

Amendement 441
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. constate que les cas non résolus de «personnes disparues» restent un défi de taille; prie instamment la Serbie	24. constate que les cas non résolus de «personnes disparues» restent un défi de taille ***et ont également des répercussions***

d'intensifier ses efforts de réconciliation et d'adopter une approche plus active, en particulier en ce qui concerne les personnes disparues;	***sur les relations entre les pays de la région***; prie instamment la Serbie d'intensifier ses efforts de réconciliation et d'adopter une approche plus active, en particulier en ce qui concerne les personnes disparues;

Or. fi

Amendement 442
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. se déclare vivement préoccupé par la décision des autorités de Pristina d'interdire l'entrée du patriarche de Serbie, Sa Sainteté Porfirije, dans les églises du Kosovo et au siège historique du patriarcat de Peć; note que la question a été soulevée par Loucas Fourlas, président de la délégation du Parlement européen à la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Serbie, dans une lettre adressée aux présidents des institutions européennes, à savoir António Costa, Ursula von der Leyen et Roberta Metsola;

Or. en

Amendement 443
Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. souligne la coopération de la Serbie avec des pays tiers dans le domaine de la défense, y compris les importations de matériel militaire en provenance de

Turquie; souligne l'importance d'un alignement progressif sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union (PESC); encourage la Serbie à réduire sa dépendance vis-à-vis des approvisionnements en matériel de défense provenant de Turquie et à renforcer sa coopération avec les États membres de l'Union, en favorisant l'interopérabilité avec l'Union;

Or. el

Amendement 444
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. réaffirme sa position sur l'importance de l'ouverture et de la publication des archives de guerre et demande une nouvelle fois que les archives de l'ancienne Yougoslavie soient ouvertes et, en particulier, que l'accès aux dossiers de l'ancien yougoslave de sécurité de l'État (UDBA) et du service de contre-espionnage de l'armée populaire yougoslave (KOS) soit garanti, et que les dossiers soient restitués aux États successeurs concernés s'ils en font la demande;

Or. en

Amendement 445
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

24 bis. réaffirme sa position sur l'importance de l'ouverture et de la publication des archives de guerre et demande à nouveau que les archives de l'ex-Yougoslavie soient ouvertes et, en particulier, que l'accès soit accordé aux dossiers des services secrets de l'ex-Yougoslavie (UDBA) et du service de contre-espionnage de l'armée populaire yougoslave (KOS) et que les dossiers soient restitués aux gouvernements concernés s'ils en font la demande;

Or. en

Amendement 446
Nathalie Loiseau, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. constate que la Serbie héberge toujours des médias et des réseaux de propagande du Kremlin, tels que RT et Sputnik; rappelle que ces réseaux sont utilisés pour contourner les sanctions européennes à l'encontre de la Russie et diffuser le discours du Kremlin dans les Balkans occidentaux et en Europe; s'inquiète du fait que ces médias exploitent des griefs historiques et risquent de raviver les tensions dans les régions;

Or. en

Amendement 447
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

24 bis. demande une nouvelle fois que soient ouvertes les archives concernant les anciennes républiques de la Yougoslavie et que soit autorisé l'accès aux dossiers des anciens services secrets yougoslaves (UDBA) et du service de contre-espionnage de l'armée populaire yougoslave (KOS) afin d'effectuer des recherches approfondies et de ne pas laisser impunis les crimes commis durant l'ère communiste;

Or. en

Amendement 448
Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. prend acte, en ce qui concerne le dialogue avec Priština, de la mise en place de la commission conjointe sur les personnes disparues et de la tenue de sa première réunion le 22 janvier 2026 à Bruxelles, avec la participation du négociateur en chef serbe;

Or. en

Amendement 449
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. invite les autorités serbes à redoubler d'efforts pour garantir le traitement non discriminatoire des minorités nationales et à poursuivre activement les enquêtes et les condamnations pour crimes motivés par

la haine; invite la Serbie à veiller à ce que les groupes minoritaires bénéficient de chances égales et d'une représentation appropriée dans la vie politique et culturelle, les médias et l'administration publics, et le système judiciaire; invite la Serbie à protéger et à promouvoir le patrimoine culturel, les langues et les traditions de ses minorités nationales;

Or. en

Amendement 450
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. invite l'Union européenne à prendre des mesures immédiates en exerçant la pression nécessaire sur les autorités du Kosovo, afin de permettre au patriarche de Serbie d'accéder librement aux églises saintes et d'exercer ses fonctions religieuses sans entrave;

Or. en

Amendement 451
Nathalie Loiseau, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. rappelle que la Serbie abrite des camps de formation clandestins où des citoyens russes forment des personnes, y compris originaires de Moldavie et de Serbie, à perturber les élections, à semer le chaos et à menacer l'ordre public en Moldavie, en France et en Allemagne;

Or. en

Amendement 452
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. se félicite du rôle actif joué par la Serbie dans la recherche de toutes les personnes disparues sur le territoire de l'ex-Yougoslavie;

Or. en

Amendement 453
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quater. demande au gouvernement serbe de garantir à la minorité croate en Serbie les mêmes droits que ceux dont jouit la minorité serbe en Croatie; invite la Serbie à faire preuve d'un engagement sincère pour résoudre les questions en suspens concernant le statut de la minorité croate en Serbie, notamment en ce qui concerne l'utilisation non discriminatoire de la langue croate au sein de l'éducation et de l'administration publique ainsi que dans l'espace médiatique prévu à cet effet, y compris en ce qui concerne le respect du patrimoine culturel et des traditions croates en Serbie; demande au gouvernement serbe de garantir le droit à l'éducation en langue croate, un espace médiatique dédié, un financement et des installations adéquates pour la communauté croate;

Or. en

Amendement 454
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quater. invite les dirigeants religieux du pays à promouvoir des messages qui favorisent les relations de bon voisinage et la compréhension entre les différents pays et religions de la région, ainsi qu'à contribuer activement à prévenir l'émergence d'une culture de confrontation;

Or. en

Amendement 455
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quater. constate avec satisfaction le soutien total et sans faille de la République de Chypre, un État membre de l'Union, dans ses efforts pour mettre fin à l'occupation illégale de 37 % de son territoire par la Turquie;

Or. en

Amendement 456
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quater. estime que l'inaction du gouvernement serbe pour empêcher ces activités le rend complice du gouvernement russe;

Or. en

Amendement 457
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quinquies. déplore les actes des autorités serbes visant à s'approprier le patrimoine culturel croate, à s'attribuer l'origine de sa tradition littéraire et à remettre en question le statut de la langue croate; demande à la Serbie d'établir un climat positif propice à l'enseignement dans les langues minoritaires et déplore les atteintes aux droits des minorités dans ce domaine; invite les autorités compétentes à veiller à la levée rapide des obstacles au fonctionnement des établissements d'enseignement en langue croate et à garantir à la minorité croate un accès égal et non discriminatoire à l'éducation, conformément aux droits fondamentaux des minorités;

Or. en

Amendement 458
Nathalie Loiseau, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quinquies. réaffirme la nécessité pour

la Serbie de renforcer la transparence en ce qui concerne l'examen des investissements directs étrangers;

Or. en

Amendement 459
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 24 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 sexies. met en garde contre le fait qu'un financement insuffisant des communautés minoritaires compromet l'exercice effectif des droits fondamentaux des minorités, notamment en matière d'éducation, de culture, d'accès à l'information et d'utilisation officielle de la langue et de l'écriture; souligne qu'en l'absence de ressources financières suffisantes, le fonctionnement normal des conseils des minorités nationales est compromis, ce qui limite l'efficacité de la représentation; invite les autorités serbes à en garantir un financement adéquat et durable et à prendre des mesures décisives pour lutter contre les discours haineux visant les Croates et les condamner, conformément aux normes européennes en matière de protection des minorités et de droits fondamentaux;

Or. en

Amendement 460
Nathalie Loiseau, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 24 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

24 sexies. prend acte avec une vive inquiétude de la présélection de Dmitry Iordanidi, une personne liée aux services de renseignement russes qui avait déjà été expulsée de Belgique, à la tête de la mission de l'OSCE en Serbie;

Or. en

Amendement 461
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 24 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 septies. demande que soient abordées les questions en suspens concernant la position des Croates et de l'Église catholique, y compris les efforts visant à revitaliser les institutions clés qui jouent un rôle important dans le soutien à la communauté catholique et la préservation de l'identité nationale croate, conformément aux normes européennes en matière de droits des minorités et de protection du patrimoine culturel;

Or. en

Amendement 462
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que le soutien du plan de réforme et de croissance est subordonné au respect de mécanismes démocratiques effectifs, notamment le pluralisme parlementaire, des élections libres et régulières, le pluralisme des médias, l'indépendance du pouvoir judiciaire,	***supprimé***

l'état de droit et le respect de toutes les obligations en matière de droits de l'homme; constate avec inquiétude qu'en janvier 2026, la Commission a néanmoins approuvé le premier déblocage de fonds en faveur de la Serbie au titre de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux; invite la Commission à expliquer comment les conditions préalables ont été remplies;

Or. en

Amendement 463
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que le soutien du plan de réforme et de croissance est subordonné au respect de mécanismes démocratiques effectifs, notamment le pluralisme parlementaire, des élections libres et régulières, le pluralisme des médias, l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'état de droit et le respect de toutes les obligations en matière de droits de l'homme; constate avec inquiétude qu'en janvier 2026, la Commission a néanmoins approuvé le premier déblocage de fonds en faveur de la Serbie au titre de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux; invite la Commission à expliquer comment les conditions préalables ont été remplies;	25. rappelle que le soutien du plan de réforme et de croissance est subordonné au respect de mécanismes démocratiques effectifs, notamment le pluralisme parlementaire, des élections libres et régulières, le pluralisme des médias, l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'état de droit et le respect de toutes les obligations en matière de droits de l'homme***, ainsi qu'à un engagement constructif dans la normalisation des relations avec le Kosovo***; constate avec inquiétude qu'en janvier 2026, la Commission a néanmoins approuvé le premier déblocage de fonds en faveur de la Serbie au titre de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux; invite la Commission à expliquer comment les conditions préalables ont été remplies; ***estime que les fonds européens doivent mieux soutenir les réformes démocratiques du pays; plaide dans ce contexte en faveur de la reprogrammation de financements pertinents existants et futurs de l'Union de manière à réaffecter davantage de fonds à l'appui des réformes judiciaires et***

des mesures de lutte contre la corruption;

Or. en

Amendement 464
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que le soutien du plan de réforme et de croissance est subordonné au respect de mécanismes démocratiques effectifs, notamment le pluralisme parlementaire, des élections libres et régulières, le pluralisme des médias, l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'état de droit et le respect de toutes les obligations en matière de droits de l'homme; constate avec inquiétude qu'en janvier 2026, la Commission a néanmoins approuvé le premier déblocage de fonds en faveur de la Serbie au titre de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux; invite la Commission à expliquer comment les conditions préalables ont été remplies;	25. rappelle que le soutien du plan de réforme et de croissance est subordonné au respect de mécanismes démocratiques effectifs, notamment le pluralisme parlementaire, des élections libres et régulières, le pluralisme des médias, l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'état de droit et le respect de toutes les obligations en matière de droits de l'homme***, qui, dans le cas de la Serbie, ne sont manifestement pas remplies comme il se doit***; constate avec inquiétude qu'en janvier 2026, la Commission a néanmoins approuvé le premier déblocage de fonds en faveur de la Serbie au titre de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux; invite la Commission à expliquer comment les conditions préalables ont été remplies; ***estime que les fonds alloués à la Serbie envoient un signal totalement erroné aux autres pays candidats à l'adhésion à l'Union, à savoir qu'il est possible d'obtenir des fonds européens sans réaliser de réels progrès dans les réformes requises pour progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union;***

Or. fi

Amendement 465
Danilo Della Valle

Proposition de résolution

Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que le soutien du plan de réforme et de croissance est subordonné au respect de mécanismes démocratiques effectifs, notamment le pluralisme parlementaire, des élections libres et régulières, le pluralisme des médias, l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'état de droit et le respect de toutes les obligations en matière de droits de l'homme; constate avec inquiétude qu'en janvier 2026, la Commission a néanmoins approuvé le premier déblocage de fonds en faveur de la Serbie au titre de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux; invite la Commission à expliquer comment les conditions préalables ont été remplies;	25. rappelle que le soutien du plan de réforme et de croissance est subordonné au respect de mécanismes démocratiques effectifs, notamment le pluralisme parlementaire, des élections libres et régulières, le pluralisme des médias, l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'état de droit et le respect de toutes les obligations en matière de droits de l'homme; constate avec inquiétude qu'en janvier 2026, la Commission a néanmoins approuvé le premier déblocage de fonds en faveur de la Serbie au titre de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux; invite la Commission à expliquer comment les conditions préalables ont été remplies; ***invite la Serbie à modifier sa législation du travail afin de garantir le plein respect de la charte sociale européenne en ce qui concerne la durée maximale du travail, notamment en supprimant les règles permettant aux membres de l'équipage des véhicules de travailler 60 heures par semaine dans le transport routier et 84 heures par semaine pour les travailleurs du transport par voies navigables intérieures;***

Or. en

Amendement 466
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que le soutien du plan de réforme et de croissance est subordonné au respect de mécanismes démocratiques effectifs, notamment le pluralisme parlementaire, des élections libres et	25. rappelle que le soutien du plan de réforme et de croissance est subordonné au respect de mécanismes démocratiques effectifs, notamment le pluralisme parlementaire, des élections libres et

régulières, le pluralisme des médias, l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'état de droit et le respect ***de toutes les*** obligations en matière de droits de l'homme; constate avec inquiétude qu'en janvier 2026, la Commission a ***néanmoins*** approuvé le premier déblocage de fonds en faveur de la Serbie au titre de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux; invite la Commission à ***expliquer comment les*** conditions préalables ***ont été remplies***;	régulières, le pluralisme des médias, l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'état de droit et le respect ***des*** obligations en matière de droits de l'homme; constate avec inquiétude qu'en janvier 2026, la Commission a approuvé le premier déblocage de fonds en faveur de la Serbie au titre de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux; invite la Commission à ***publier sans délai une justification détaillée et vérifiable concernant le respect des*** conditions préalables***, notamment en ce qui concerne l'état de droit, la liberté des médias, le fonctionnement des institutions démocratiques et les progrès accomplis dans la normalisation des relations avec le Kosovo, ainsi que les garanties contre la fraude, la corruption et les conflits d'intérêts***;
	Or. ro

Amendement 467
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que le soutien du plan de réforme et de croissance est subordonné au respect de mécanismes démocratiques effectifs, notamment le pluralisme parlementaire, des élections libres et régulières, le pluralisme des médias, l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'état de droit et le respect de toutes les obligations en matière de droits de l'homme; ***constate avec inquiétude qu'en janvier 2026,*** la Commission ***a néanmoins approuvé le premier*** déblocage de fonds en faveur de la Serbie au titre de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux; ***invite*** la Commission ***à expliquer comment les***	25. rappelle que le soutien du plan de réforme et de croissance est subordonné au respect de mécanismes démocratiques effectifs, notamment le pluralisme parlementaire, des élections libres et régulières, le pluralisme des médias, l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'état de droit et le respect de toutes les obligations en matière de droits de l'homme; ***invite*** la Commission ***à veiller à ce que ces conditions préalables soient remplies lors de l'examen de tout*** déblocage de fonds en faveur de la Serbie au titre de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux; ***souligne qu'il serait***

conditions préalables ont été remplies;	***préférable de se concentrer sur l'avenir plutôt que de critiquer l'évaluation de*** la Commission ***de janvier 2026***;

Or. en

Amendement 468
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que le soutien du plan de réforme et de croissance est subordonné au respect de mécanismes démocratiques effectifs, notamment le pluralisme parlementaire, des élections libres et régulières, le pluralisme des médias, l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'état de droit et le respect de toutes les obligations en matière de droits de l'homme; ***constate avec inquiétude qu'en janvier 2026,*** la Commission ***a néanmoins approuvé le premier*** déblocage de fonds en faveur de la Serbie au titre de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux; ***invite la Commission à expliquer comment les conditions préalables ont été remplies;***	25. rappelle que le soutien du plan de réforme et de croissance est subordonné au respect de mécanismes démocratiques effectifs, notamment le pluralisme parlementaire, des élections libres et régulières, le pluralisme des médias, l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'état de droit et le respect de toutes les obligations en matière de droits de l'homme; ***invite*** la Commission ***à veiller à ce que ces conditions préalables soient remplies lors de l'examen de tout*** déblocage de fonds en faveur de la Serbie au titre de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux;

Or. en

Amendement 469
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que le soutien du plan de réforme et de croissance est subordonné au respect de mécanismes démocratiques effectifs, notamment le pluralisme	25. rappelle que le soutien du plan de réforme et de croissance est subordonné au respect de mécanismes démocratiques effectifs, notamment le pluralisme

parlementaire, des élections libres et régulières, le pluralisme des médias, l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'état de droit et le respect de toutes les obligations en matière de droits de l'homme; ***constate avec inquiétude qu'en janvier 2026,*** la Commission ***a néanmoins approuvé le premier*** déblocage de fonds en faveur de la Serbie au titre de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux; ***invite la Commission à expliquer comment les conditions préalables ont été remplies;***	parlementaire, des élections libres et régulières, le pluralisme des médias, l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'état de droit et le respect de toutes les obligations en matière de droits de l'homme; ***invite*** la Commission ***à veiller à ce que ces conditions préalables soient remplies lors de l'examen de tout*** déblocage de fonds en faveur de la Serbie au titre de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux;

Or. en

Amendement 470
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. demande une nouvelle fois que les financements pertinents de l'Union, y compris ceux provenant du plan de croissance pour les Balkans occidentaux, soient reprogrammés afin de réorienter davantage de fonds vers le soutien aux réformes judiciaires, aux mesures de lutte contre la corruption, ainsi qu'aux médias indépendants, aux organisations de la société civile et au secteur culturel indépendant, afin de soutenir leur travail essentiel, et que le soutien acheminé par l'intermédiaire du gouvernement serbe soit immédiatement suspendu en raison de l'absence de progrès clairs et crédibles dans les domaines de l'état de droit, de la liberté des médias et des conditions électorales;

Or. en

Amendement 471
Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. note que le processus d'adhésion à l'Union repose sur le rapprochement des législations nationales avec l'acquis de l'Union; insiste sur la nécessité de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les réformes de la gestion des finances publiques et de l'administration publique, ainsi que pour remédier aux contraintes persistantes en matière de capacités administratives grâce à des investissements soutenus de l'Union dans des cadres de développement des capacités et de partage des connaissances de haute qualité, fondés sur les modèles de bonnes pratiques existants des partenaires établis au niveau de l'Union et au niveau international;

Or. en

Amendement 472
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. invite la Serbie à intensifier ses efforts et à accroître ses investissements dans le développement socio-économique de ses régions frontalières afin de lutter contre le dépeuplement et de garantir l'accès de la population aux services essentiels, notamment aux opportunités professionnelles, aux soins de santé et à l'éducation; souligne le potentiel des programmes de coopération transfrontalière de l'IAP III en tant qu'outils clés pour promouvoir une

croissance régionale durable à long terme;

Or. en

Amendement 473
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. prend acte du fait que le Parquet européen a ouvert une enquête distincte sur l'éventuel détournement de fonds de l'Union en lien avec la rénovation de la gare de Novi Sad de 2021 à 2024; s'inquiète du fait que, d'une manière générale, les fonds de l'Union induisent un risque de corruption et que l'octroi massif de fonds de l'Union à la Serbie favorise la corruption;

Or. en

Amendement 474
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. invite l'Union et les pays des Balkans occidentaux à établir un cadre pour une coopération entre le Parquet européen et ses homologues des Balkans occidentaux pour permettre au Parquet européen d'exercer efficacement ses compétences au regard des fonds relevant de l'IAP III et de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux dans les pays bénéficiaires;

Or. en

Amendement 475
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. invite la Serbie à renforcer les protections en matière de santé et de sécurité au travail en adoptant des politiques nationales spécifiques sur les risques psychosociaux et émergents, y compris dans l'économie des petits boulots et des plateformes, et en garantissant aux travailleurs un droit effectif à la déconnexion;

Or. en

Amendement 476
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. s'interroge sur la cohérence de la poursuite de financements substantiels, notamment dans le cadre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP III), dont un accord de financement de 219,9 millions d'euros pour la période 2025-2027;

Or. fr

Amendement 477
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. prend acte des déclarations des autorités serbes sur les explosifs trouvés près d'un gazoduc à la frontière entre la Serbie et la Hongrie peu avant les élections de 2026 en Hongrie;

Or. en

Amendement 478
Dan Barna, Helmut Brandstätter, Marjan Šarec, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Petras Auštrevičius, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. demande que les fonds au titre du programme «L'Europe dans le monde» soient décaissés dans le cadre d'une conditionnalité stricte en matière d'état de droit;

Or. en

Amendement 479
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. demande à l'Union et aux pays des Balkans occidentaux d'établir un cadre pour une coopération efficace entre le Parquet européen et les pays en voie d'adhésion; invite instamment la Serbie à conclure rapidement des accords de travail bilatéraux avec le Parquet européen afin de faciliter une coopération étroite et les poursuites contre l'utilisation abusive des fonds de l'Union, y compris

par le détachement d'officiers de liaison nationaux auprès du Parquet européen;

Or. en

Amendement 480
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. invite la Serbie à veiller à ce que les travailleurs domestiques soient pleinement couverts par la législation en matière de santé et de sécurité au travail et effectivement protégés dans la pratique, y compris au moyen de mécanismes adéquats d'inspection du travail et d'application de la législation, et à étendre la supervision de l'inspection du travail à toutes les catégories de travailleurs indépendants, sans se limiter à ceux qui travaillent sur des chantiers de construction;

Or. en

Amendement 481
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. s'inquiète de l'ampleur et de la portée des marchés attribués qui sont exemptés du cadre législatif existant en matière de marchés publics;

Or. en

Amendement 482
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quater. se félicite de la proposition de la Commission d'ouvrir des négociations avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Serbie en vue de leur intégration dans le régime de l'itinérance de l'Union européenne; souligne que l'extension de la zone d'itinérance aux tarifs nationaux aux Balkans occidentaux apporterait des avantages tangibles aux citoyens et aux entreprises, en favorisant les contacts interpersonnels, en stimulant les liens économiques, en soutenant les échanges éducatifs et en facilitant le tourisme; constate que cette initiative s'appuie sur les accords d'itinérance volontaires existants et sur l'accord régional d'itinérance des Balkans occidentaux approuvé lors du sommet de Tirana; demande l'adoption rapide des mandats de négociation et la conclusion en temps utile d'accords bilatéraux avec les partenaires des Balkans occidentaux, afin de garantir leur intégration rapide et efficace dans la zone d'itinérance aux tarifs nationaux de l'Union;

Or. en

Amendement 483
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quater. invite la Serbie à améliorer les mesures d'inspection du travail et de

prévention sur le lieu de travail en ce qui concerne les risques professionnels liés au climat, y compris la chaleur, la pollution et d'autres conditions environnementales néfastes, au moyen de mécanismes de surveillance renforcés, d'évaluations des risques ainsi que d'orientations et de formations à l'intention des employeurs et des travailleurs;

Or. en

Amendement 484
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quinquies. invite la Serbie à garantir l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes en mettant en place des systèmes de classification et de rémunération des emplois transparents, objectifs et non sexistes, dans le secteur privé et en adoptant des mesures efficaces susceptibles de permettre des progrès mesurables dans la réduction de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes;

Or. en

Amendement 485
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 25 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 sexies. invite la Serbie à renforcer la liberté d'association et le dialogue social en prenant des mesures actives pour encourager la syndicalisation, en

particulier dans les secteurs peu syndicalisés et nouveaux, en abaissant les seuils d'adhésion excessifs pour les organisations d'employeurs et en veillant à ce que les consultations conjointes soient effectivement encouragées, y compris dans le secteur privé et sur les questions liées à la transition numérique;

Or. en

Amendement 486
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 25 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 septies. invite la Serbie à promouvoir plus efficacement la négociation collective, y compris pour les travailleurs indépendants qui sont économiquement dépendants ou se trouvent dans une situation comparable à celle de travailleurs, afin de prévenir les abus du faux travail indépendant et de veiller à ce que tous les travailleurs soient en mesure d'améliorer leur situation grâce à l'action et à la négociation collectives;

Or. en

Amendement 487
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 25 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 octies. invite la Serbie à mettre sa législation sur le droit de grève en conformité avec la charte sociale européenne en mettant fin aux

interdictions injustifiées de faire grève dans certains pans du secteur de la santé, en réduisant l'éventail trop large de secteurs dans lesquels le droit de grève peut être limité et en veillant à ce que les travailleurs et les syndicats soient associés, sur un pied d'égalité avec les employeurs, aux décisions relatives au service minimum pendant les grèves;

Or. en

Amendement 488
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 25 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 nonies. invite la Serbie à redoubler d'efforts pour réduire l'écart entre les femmes et les hommes en matière d'emploi et à promouvoir des progrès mesurables dans la représentation des femmes aux postes de direction, en particulier dans les plus grandes entreprises cotées en bourse, notamment au moyen de mesures ciblées en faveur de l'égalité et de la publication régulière de données ventilées;

Or. en

Amendement 489
Danilo Della Valle, Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 25 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 decies. constate que le dialogue social et la consultation des partenaires sociaux continuent à faire défaut et invite les autorités à renforcer la négociation

collective, en droit et en pratique, à favoriser le dialogue social tripartite et bipartite et à utiliser la facilité pour les Balkans occidentaux afin de soutenir le renforcement des capacités des partenaires sociaux, dont le versement doit rester subordonné à la participation des partenaires sociaux à l'élaboration du programme de réformes; invite en outre les autorités à réformer le droit du travail afin de l'aligner sur l'acquis social de l'Union et la loi sur la grève, conformément aux conventions 87 et 98 de l'OIT, et à s'abstenir d'interférer dans la liberté d'association et le fonctionnement des syndicats;

Or. en

Amendement 490
Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. souligne l'importance stratégique de renforcer la connectivité entre la Serbie et les États membres de l'Union, notamment en poursuivant le développement et la modernisation de l'axe ferroviaire Budapest–Belgrade–Skopje –Thessalonique, en tant que partie intégrante du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) et du corridor Balkans occidentaux – Méditerranée orientale; souligne que le fait d'accélérer les investissements en la matière peut contribuer à la convergence économique, à la mobilité durable et au renforcement des flux commerciaux entre l'Union et la Serbie; invite la Commission et la Serbie à intensifier leur coopération pour concevoir, financer et mettre en œuvre les projets concernés, tout en veillant au respect des normes de l'Union en matière d'environnement, de marchés publics et

de transparence;

Or. el

Amendement 491
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quater. invite la Serbie à redoubler d'efforts pour transposer l'acquis pertinent dans le domaine de l'environnement et du climat et à veiller à la bonne application des normes de protection de l'environnement, notamment en renforçant considérablement ses capacités administratives et techniques à tous les niveaux de pouvoir, y compris en améliorant la coordination entre les autorités compétentes et en remédiant à la fragmentation des responsabilités dans le secteur de l'environnement; prie instamment les autorités serbes d'améliorer la transparence et l'évaluation des incidences sur l'environnement de tous les investissements, y compris les investissements chinois et russes;

Or. en

Amendement 492
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quinquies. se félicite de l'adoption de

	la loi sur l'évaluation des incidences sur l'environnement et de la loi sur l'évaluation environnementale stratégique; souligne toutefois qu'une mise en œuvre efficace reste essentielle, notamment en veillant à ce que tous les projets soient soumis à des procédures d'évaluation complètes et transparentes, à ce que la participation du public soit significative et intervienne en temps utile et à ce qu'aucune pratique administrative, y compris les avis préliminaires, ne permette aux projets de contourner un contrôle environnemental complet;

Or. en

Amendement 493
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. ***prend acte des évolutions politiquement sensibles concernant la compagnie pétrolière et gazière Naftna Industrija Srbije (NIS) et la transformation de sa structure de propriété, dans le contexte des sanctions imposées par les États-Unis et du fait que NIS est détenue majoritairement par les sociétés russes Gazprom et Gazprom Neft***;	26. ***salue les efforts visant à la dissociation de Srbijagas et d'autres activités en vue de l'indépendance énergétique et de la diversification des sources d'énergie***;

Or. en

Amendement 494
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. prend acte des évolutions	26. prend acte des évolutions

politiquement sensibles concernant la compagnie pétrolière et gazière Naftna Industrija Srbije (NIS) et la transformation de sa structure de propriété, dans le contexte des sanctions imposées par les États-Unis et du fait que NIS est détenue majoritairement par les sociétés russes Gazprom et Gazprom Neft;

politiquement sensibles concernant la compagnie pétrolière et gazière Naftna Industrija Srbije (NIS) et la transformation de sa structure de propriété, dans le contexte des sanctions imposées par les États-Unis et du fait que NIS est détenue majoritairement par les sociétés russes Gazprom et Gazprom Neft; ***prend acte de l'engagement et du soutien de l'Union et de la Croatie pour trouver une solution durable à cette crise;***

Or. en

Amendement 495
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. ***prend acte des évolutions politiquement sensibles concernant*** la compagnie pétrolière et gazière Naftna Industrija Srbije (NIS) ***et la transformation de sa structure de propriété, dans le contexte des sanctions imposées*** par les ***États-Unis et du fait que NIS est détenue majoritairement par les sociétés*** russes Gazprom et Gazprom Neft;	26. ***juge extrêmement préoccupante la structure de propriété de*** la compagnie pétrolière et gazière Naftna Industrija Srbije (NIS)***, contrôlée*** par les ***entreprises*** russes Gazprom et Gazprom Neft***, situation qui est en contradiction flagrante avec les intérêts stratégiques et les objectifs de la politique énergétique de l'Union***; ***se félicite vivement des sanctions américaines prises à cet égard;***

Or. fi

Amendement 496
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. prend acte ***des évolutions politiquement sensibles concernant la compagnie pétrolière et gazière*** Naftna	26. prend acte ***de l'évolution de la situation en ce qui concerne*** Naftna Industrija Srbije (NIS) et sa structure de

Industrija Srbije (NIS) et ***la transformation de*** sa structure de propriété***, dans le contexte des*** sanctions ***imposées par les États-Unis et du fait que NIS est détenue majoritairement par les sociétés russes Gazprom et Gazprom Neft***;	propriété***; rappelle que le secteur de l'énergie serbe et ses accords de partenariat reflètent des décisions souveraines en matière de sécurité énergétique; souligne que les régimes de*** sanctions ***des pays tiers ne créent pas automatiquement d'obligations pour les pays candidats à l'adhésion à l'Union et ne devraient pas être traités comme une référence pour la conditionnalité de l'adhésion à l'Union***;
	Or. en

Amendement 497
Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. se félicite de la proposition de la Commission d'ouvrir des négociations avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Serbie en vue de leur intégration dans le régime d'itinérance aux tarifs nationaux de l'Union; souligne que l'extension de la zone d'itinérance aux tarifs nationaux aux Balkans occidentaux apporterait des avantages tangibles tant aux citoyens qu'aux entreprises, en favorisant les contacts interpersonnels, en renforçant les liens économiques, en soutenant les échanges éducatifs et en facilitant le tourisme; constate que cette initiative s'appuie sur les accords d'itinérance volontaires existants et sur l'accord régional d'itinérance des Balkans occidentaux approuvé lors du sommet de Tirana; demande l'adoption rapide des mandats de négociation et la conclusion en temps utile d'accords bilatéraux avec les partenaires des Balkans occidentaux, afin de garantir leur intégration rapide et efficace dans la zone d'itinérance aux

tarifs nationaux de l'Union;

Or. bg

Amendement 498
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. déplore que la Serbie continue de conclure des accords gaziers avec la Russie, sans s'aligner sur les objectifs de la PESC de l'Union, augmentant ainsi sa dépendance stratégique à l'égard d'un seul fournisseur; invite les autorités serbes à redoubler d'efforts de toute urgence pour diversifier les sources d'approvisionnement en gaz, notamment en renforçant l'interconnectivité régionale, en investissant dans les énergies renouvelables et en s'alignant sur la stratégie de diversification énergétique de l'Union;

Or. en

Amendement 499
Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. constate avec inquiétude l'exode continu de citoyens serbes vers l'étranger, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur le développement économique et social du pays; invite le gouvernement serbe à adopter des mesures ciblées et efficaces pour inciter les citoyens serbes à revenir, notamment

en leur proposant des incitations financières adaptées et en améliorant les conditions de travail et de vie;

Or. el

Amendement 500
Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Dan Barna, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. déplore que, malgré les efforts déployés par la Serbie pour diversifier son approvisionnement énergétique en l'éloignant de la Russie, les récents pourparlers entre le président Vučić et Vladimir Poutine aient abouti à un nouvel accord d'importation de gaz avec la Russie, ce qui compromet les progrès du pays sur la voie de l'alignement sur la politique énergétique de l'Union et soulève de sérieuses questions quant à l'engagement de la Serbie à réduire sa dépendance stratégique à l'égard des sources d'énergie russes;

Or. en

Amendement 501
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. prend acte du bon niveau de préparation de la Serbie dans le domaine de l'économie – sécurité et stabilité macroéconomiques, discipline budgétaire, statistiques; ainsi que des progrès satisfaisants en ce qui concerne le programme environnemental, la

protection de l'environnement, le changement climatique et le réseau transeuropéen;

Or. en

Amendement 502
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. considère que le refus de la Serbie de se joindre aux sanctions à l'encontre de la Russie constitue une entorse inacceptable à la position commune de l'Union, ce qui nuit gravement à la crédibilité de son processus d'adhésion;

Or. fi

Amendement 503
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. répète qu'il importe pour la Serbie de continuer à diversifier son approvisionnement énergétique de sorte à réduire sa dépendance vis-à-vis de la Russie; note que la diversification énergétique peut être considérée comme faisant partie de l'orientation stratégique du pays;

Or. en

Amendement 504
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. salue les efforts visant à dissocier Srbijagas et à faire progresser les réformes visant à renforcer l'indépendance énergétique et à diversifier les sources d'énergie, notamment en réduisant la dépendance à l'égard des fournisseurs dominants de pays tiers;

Or. en

Amendement 505
Annamária Vicsek, Kinga Gál, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. se félicite des mesures prises par les autorités serbes le 5 avril 2026 pour prévenir l'attaque terroriste contre le gazoduc serbo-hongrois connu sous le nom de «Turkish Stream» près de Tresnjevac;

Or. en

Amendement 506
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. constate avec regret les défis démographiques auxquels la Serbie est confrontée en raison du vieillissement de la population et du faible taux de natalité,

exacerbé par l'exode des jeunes dû aux incertitudes politiques et aux difficultés socio-économiques;

Or. en

Amendement 507
Annamária Vicsek, Kinga Gál, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. salue les efforts visant à la dissociation de Srbijagas et d'autres activités en vue de l'indépendance énergétique et de la diversification des sources d'énergie;

Or. en

Amendement 508
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. considère comme un objectif indispensable, en matière de politique de sécurité, que la Serbie s'affranchisse de l'énergie russe;

Or. fi

Amendement 509
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. rappelle qu'il importe de protéger les normes environnementales en Serbie, en particulier en ce qui concerne les projets miniers, et ce dans le plein respect des droits des communautés locales;	27. rappelle qu'il importe de protéger les normes environnementales en Serbie, en particulier en ce qui concerne les projets miniers, et ce dans le plein respect des droits des communautés locales; ***se félicite du mémorandum d'accord entre l'Union européenne et la République de Serbie concernant un partenariat stratégique sur les matières premières durables, les chaînes de valeur des batteries et les véhicules électriques;***

Or. en

Amendement 510
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. rappelle qu'il importe de protéger les normes environnementales en Serbie, en particulier en ce qui concerne les projets miniers, et ce dans le plein respect des droits des communautés locales;	27. rappelle qu'il importe de protéger les normes environnementales en Serbie, en particulier en ce qui concerne les projets miniers, et ce dans le plein respect des droits des communautés locales; ***se félicite du mémorandum d'accord entre l'Union européenne et la République de Serbie concernant un partenariat stratégique sur les matières premières durables, les chaînes de valeur des batteries et les véhicules électriques;***

Or. en

Amendement 511
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. rappelle qu'il importe de ***protéger*** les normes ***environnementales*** en Serbie, en particulier en ce qui concerne les projets miniers, et ce dans le plein respect des droits des communautés locales;	27. rappelle qu'il importe de ***respecter pleinement*** les normes ***de protection de l'environnement et de la nature*** en Serbie, en particulier en ce qui concerne les projets miniers, ***notamment dans les zones à haute valeur en termes de biodiversité, telles que les zones protégées et les forêts anciennes dans l'est de la Serbie,*** et ce dans le plein respect des droits des communautés locales;

Or. en

Amendement 512
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. se déclare préoccupé par les informations faisant état d'une dégradation de l'environnement et d'incidences sociales liées à des projets d'extraction à grande échelle, notamment à la suite de la vente en 2018 du complexe minier et de fusion RTB Bor à l'entreprise chinoise Zijin, qui a conduit à une exploitation accrue du cuivre, de l'or et d'autres matières rares dans les municipalités de Bor et Majdanpek; souligne que ces activités ont suscité de vives inquiétudes quant à leur incidence sur les communautés locales, y compris le déplacement de personnes de la minorité roumaine, modifiant ainsi la composition ethnique de la région et portant atteinte aux garanties constitutionnelles; souligne que la Serbie doit pleinement préserver son ordre constitutionnel, garantir le strict respect des normes environnementales et protéger les droits des communautés minoritaires locales et nationales lors de l'approbation et de la mise en œuvre de ces projets; invite les

autorités serbes à garantir une transparence totale et à veiller aux obligations de diligence dans les procédures de passation de marchés publics, de privatisation et de concessions impliquant des entreprises publiques étrangères, y compris des contractants chinois;

Or. en

Amendement 513
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. invite la Serbie à accélérer l'alignement sur les directives «Oiseaux» et «Habitats» et à intensifier considérablement les efforts visant à recenser et à prédésigner des sites pour le réseau Natura 2000, en vue de satisfaire aux obligations essentielles prévues au chapitre 27, ainsi qu'à étendre et à gérer efficacement les zones protégées, y compris en renforçant l'application de la législation contre la criminalité liée aux espèces sauvages;

Or. en

Amendement 514
Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. invite la Commission à réexaminer les nouvelles règles de l'Union relatives à l'EES qui limitent le séjour dans l'Union

des camions en provenance du Monténégro, de Serbie, de Bosnie-Herzégovine et de Macédoine du Nord à 90 jours sur une période de six mois, menaçant ainsi les moyens de subsistance des personnes dans les pays candidats et risquant de perturber les chaînes d'approvisionnement dans l'Union;

Or. en

Amendement 515
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. est préoccupé par les graves incidences sur l'environnement et la santé publique, y compris la pollution de l'air, des sols et de l'eau, des activités minières et industrielles impliquant des investisseurs chinois, en particulier celles liées aux activités de l'exploitation minière de Zijin en Serbie;

Or. en

Amendement 516
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. souligne que le maintien de la propriété publique d'entreprises énergétiques clés est un atout stratégique fondamental pour la Serbie, car il constitue un instrument essentiel pour garantir la souveraineté énergétique, protéger les citoyens de la volatilité des prix et gérer une transition écologique

coordonnée;

Or. en

Amendement 517
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. déplore une nouvelle fois l'absence totale de mesures concernant la pollution de la rivière Dragovištica par les mines en activité dans la région ainsi que ses effets néfastes sur la santé des populations locales et sur l'environnement;

Or. en

Amendement 518
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. invite la Serbie à examiner et à évaluer de manière appropriée et transparente les investissements provenant de pays tiers, notamment en ce qui concerne les normes environnementales et la durabilité;

Or. en

Amendement 519
Stanislav Stoyanov

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. invite la Serbie à mettre en œuvre sans délai les activités relevant du protocole d'accord sur la coopération dans le domaine de la protection de l'environnement conclu avec la Bulgarie;

Or. en

Amendement 520
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. se réjouit du protocole d'accord signé entre l'Union et la Serbie sur un partenariat stratégique sur les matières premières durables, les chaînes de valeur des batteries et les véhicules électriques;

Or. en

Amendement 521
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. encourage la Serbie à approfondir la coopération transfrontalière avec les pays de son voisinage, notamment dans le domaine des infrastructures routières transfrontalières;

Or. en

Amendement 522

Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 ter. met en garde contre tout nouveau processus de privatisation non transparent dans des secteurs stratégiques; prie instamment la Serbie de veiller à ce que toute restructuration ou corporatisation des entreprises publiques soit menée dans le plein respect des principes du dialogue social, en garantissant la participation significative des syndicats et des représentants des travailleurs au processus décisionnel afin d'éviter l'érosion des droits des travailleurs et la perte du contrôle public sur les services essentiels;

Or. en

Amendement 523
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 ter. insiste sur la nécessité de progresser davantage dans la coopération transfrontalière avec les pays voisins; invite instamment la Serbie à commencer à mettre en œuvre les activités décrites dans le protocole d'accord sur la coopération dans le domaine de la protection de l'environnement conclu avec la Bulgarie;

Or. en

Amendement 524
Stanislav Stoyanov

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 ter. prend acte du montant considérable du soutien financier de l'Union à la Serbie; invite la Commission à garantir une utilisation optimale de l'argent des contribuables de l'Union et les conditions nécessaires pour améliorer la compétitivité stratégique des entreprises de l'Union sur le marché serbe;

Or. en

Amendement 525
Stanislav Stoyanov

Proposition de résolution
Paragraphe 27 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 quater. souligne que la connectivité régionale avec l'Union devrait être correctement transposée et planifiée afin de faciliter la promotion des entreprises et des investissements qui profiteront aux entreprises et aux contribuables européens; invite la Serbie à supprimer les obstacles juridiques et commerciaux qui empêchent l'exploitation de l'interconnexion gazière Serbie-Bulgarie; rappelle que les réseaux transeuropéens d'énergie et de transport renforcent la sécurité de l'approvisionnement, réduisent les dépendances et renforcent les liens économiques et interpersonnels;

Or. en

Amendement 526
Nathalie Loiseau, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au président du Conseil européen, à la Commission, à la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, aux gouvernements et aux parlements des États membres, ainsi qu'au président, au gouvernement et à l'Assemblée nationale serbes**.**	28. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au président du Conseil européen, à la Commission, à la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, aux gouvernements et aux parlements des États membres, ainsi qu'au président, au gouvernement et à l'Assemblée nationale serbes***, ainsi qu'au président et au secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe;***

Or. en

Amendement 527
Reinhold Lopatka

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au président du Conseil européen, à la Commission, à la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, aux gouvernements et aux parlements des États membres, ainsi qu'au président, au gouvernement et à l'Assemblée nationale serbes**.**	28. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au président du Conseil européen, à la Commission, à la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ***de la traduire en serbe et de la transmettre*** aux gouvernements et aux parlements des États membres, ainsi qu'au président, au gouvernement et à l'Assemblée nationale serbes***;***

Or. en

Amendement 528
Sebastian Everding, Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. souligne qu'une priorité essentielle reste la mise en œuvre intégrale et correcte, dans la pratique, de la législation récemment adoptée en matière d'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) et d'évaluation environnementale stratégique (ESIE); note que, malgré les progrès réalisés en matière d'alignement législatif, des préoccupations subsistent en ce qui concerne la transparence, la participation du public et le risque que des projets se déroulent sans contrôle environnemental complet; souligne qu'une mise en œuvre efficace est essentielle pour maintenir la crédibilité de la gouvernance environnementale;

Or. en

Amendement 529
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. se félicite de la proposition de la Commission d'ouvrir des négociations en vue d'étendre le régime d'itinérance aux tarifs nationaux de l'Union aux Balkans occidentaux et demande une conclusion rapide des négociations;

Or. en

Amendement 530
Sebastian Everding, Danilo Della Valle

Proposition de résolution

Paragraphe 28 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 ter. demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour faire progresser l'alignement sur les directives «Oiseaux» et «Habitats» et accélérer la préparation du réseau Natura 2000; note que les progrès dans l'identification et la préparation des sites restent limités, ce qui risque de retarder le respect par la Serbie des exigences fondamentales en matière de biodiversité au titre du chapitre 27;

Or. en

Amendement 531
Sebastian Everding, Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 28 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 quater. se déclare préoccupé par les pressions croissantes exercées par les industries extractives sur les zones de grande valeur pour la biodiversité, y compris les zones protégées et les écosystèmes forestiers anciens; souligne qu'il importe de veiller à ce que ces zones soient effectivement protégées et à ce qu'aucun projet ne soit autorisé sans respecter pleinement la législation environnementale et des procédures d'évaluation solides;

Or. en